

COMMUNE D'ÉPINOY



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2018 à 20 heures 00

Présidence de Monsieur Gilbert THERON

Présents : Tous les conseillers en exercice
Absent(s) excusé(s) : GUENNOUN Virginie
Absent(s) :
Pouvoir(s) :
Secrétaire : Me Sylvie POREZ

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 24/07/2018 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2018 est approuvé.

2°/ Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte :

L'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable »

La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

L'adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable »

l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

L'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

3°/ Assurances - acceptation d'une indemnité de sinistre :

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité versée par la compagnie d'assurances GROUPAMA Nord-Est d'un montant de 247,20 €, suite au choc d'un véhicule sur un panneau de signalisation rue de la mairie.

4°/ Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2ème classe :

Suite à la modification des horaires de garderie et à la réouverture d'une classe, le Conseil Municipal fixe à 25 heures, la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint technique territorial.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du PAS DE CALAIS - Arrondissement d'ARRAS - Canton de BAPAUME

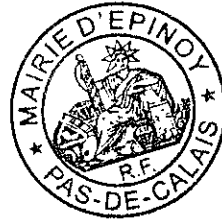
COMMUNE D'ÉPINOY

5°/ Photocopieur mairie :

Le Conseil Municipal reporte l'acquisition d'un nouveau photocopieur compte-tenu du bon état du matériel existant.

Pour extrait

EPINOY, le 19 septembre 2018



Le MAIRE,


Gilbert THERON.